



PRÉFÈTE DES DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE N°2

Niort, le 17 août 2023

MODIFICATION DE L'ITINÉRAIRE DU « CONVOI DE L'EAU » DANS LES DEUX-SÈVRES

Suite au dépôt d'une déclaration préalable de manifestation à la préfecture des Deux-Sèvres de la part de l'organisation « la Confédération paysanne » en date du 10 août 2023, plusieurs réunions de travail et des échanges se sont tenus à l'invitation de la préfecture. Suite aux différents échanges, un itinéraire sécurisé dans les Deux-Sèvres avait été validé, en concertation avec les organisateurs, le 16 août 2023.

Ce matin, les organisateurs ont proposé à la préfecture des Deux-Sèvres un itinéraire différent de celui acté la veille. Dans un temps très restreint, tout en s'assurant de la capacité pour les collectivités et services de l'État de sécuriser ce nouvel itinéraire, **le secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres a décidé de valider le parcours suivant, proposé par les organisateurs :**

- Le convoi s'élancera toujours depuis Lezay, le vendredi 18 août 2023, en empruntant la D14, jusqu'à la sortie de la commune de Vançais.
- Puis, il obliquera en direction du lieu dit « La Fontaine » sur la commune de Rom en traversant la D307 pour se diriger vers le lieu-dit « Bois-le-bon » sur la commune de Saint-Sauvant dans la Vienne par différentes voiries communales.

Ainsi, pour garantir la sécurité des participants sur l'ensemble du trajet et permettre l'exercice du droit de manifester, la D14 (entre Lezay et Rom) et les autres voies empruntées par le cortège seront fermées à la circulation le vendredi 18 août 2023 à partir de 11H00.

Il sera finalement possible de circuler sur la D114 le vendredi 18 août 2023.



Les riverains devant emprunter ces axes pourront y circuler en se munissant d'un justificatif de domicile.

Afin de garantir la sécurité de la manifestation, le secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres autorise l'utilisation, par les forces de sécurité intérieure, de drones et d'aéronefs équipés de moyens de captation d'images du 17 août 2023 à 18H00 jusqu'au 18 août 2023 à 18H00 aux alentours de Lezay, Sainte-Soline et Rom.

Il est rappelé, qu'afin de prévenir tout risque de trouble à l'ordre public, un arrêté portant interdiction de manifestation sur la totalité de la commune de Sainte-Soline ainsi que sur une partie de la commune de Rom a été pris. **Cet arrêté préfectoral n'impacte pas l'itinéraire déclaré par les organisateurs, sur lequel les participants pourront circuler en toute sécurité.**

La préfecture des Deux-Sèvres invite les automobilistes à être particulièrement vigilants, à limiter leur vitesse et à emprunter autant que possible des itinéraires de déviation afin de faciliter le bon déroulement de cette manifestation et à suivre les recommandations diffusées par le préfet de la Vienne s'agissant des routes que pourraient emprunter les cyclistes dans ce département.

